FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Danadim (TM) Progress

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: FO002130-1-A

Date de révision: 2018-11-12 Format: UE

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit FO002130-1-A

Nom du produit Danadim (TM) Progress

Synonymes 3621-04, Dimethoate 400 g/l EC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur CHEMINOVA A/S, a subsidiary of FMC Corporation

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Denmark +45 9690 9690

SDS.Ronland@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

Point de contact (+45) 97 83 53 53 (24 h; pour les urgences seulement)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales:

Autriche: +43 1 406 43 43 Belgique: +32 70 245 245 Bulgarie: +359 2 9154 409

Chypre: 1401

République tchèque: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: +45 82 12 12 12 France: +33 (0) 1 45 42 59 59 Finlande: +358 9 471 977 Grèce: 30 210 77 93 777 Hongrie: +36 80 20 11 99

Irlande (République): +352 1 809 2166

Italie: +39 02 6610 1029

Lituanie: +370 523 62052, +370 687 53378

Luxembourg: +352 8002 5500 Pays-Bas: +31 30 274 88 88 Norvège: +47 22 591300

Pologne: +48 22 619 66 54, +48 22 619 08 97

Portugal: 808 250 143 (au Portugal uniquement), +351 21 330 3284

Roumanie: +40 21318 3606 Slovaquie: +421 2 54 77 4 166 Page 1 / 14

Version 1

Slovénie: +386 41 650 500 Espagne: +34 91 562 04 20 Suède: +46 08-331231112

Suisse: 145

Royaume-Uni: 0870 600 6266 (au Royaume-Uni uniquement)

USA et Canada: +1 800 / 331-3148

Tous les autres pays: +1 651 / 632-6793 (Collect)

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1 (H304)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1B (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 (H410)
LIQUIDES INFLAMMABLES	Catégorie 3 (H226)

2.2. Éléments d'étiquetage









Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Conseils de prudence

P261: Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501: Éliminer le contenu / le conteneur comme déchet dangereux.

2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients dans le produit répond aux critères d'être PBT ou vPvB.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

Version 1

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Dithiophosphate de O,O-dimethyle et de S(-N-methylcarbamoyl -methyle)	Present	60-51-5	37.142	Self-reactive substance type F (H242) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Chronic 1 (H410)	Aucune donnée disponible
Cyclohexanone	Present	108-94-1	40-60	Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119453616-35
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Present	64742-95-6	5-15	Flam. Liq. 3(H226) STOT SE 3(H335) STOT SE 3(H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119455851-35
Anhydride maléique	Present	108-31-6	0.1-1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1A (H317) STOT RE 1 (H372) (EUH071)	01-2119472428-31

Informations supplémentaires

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases EU,H mentionnées

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à

> 20 minutes. Au bout des cinq premières minutes, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, puis continuer à rincer les yeux. Consulter un médecin ou un centre antipoison

pour obtenir des conseils de traitement.

Contact cutané Rincer immédiatement à grande eau en retirant les vêtements et / ou les chaussures

contaminés, et se laver soigneusement à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée ou

de réactions allergiques, consulter un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si vous ressentez un inconfort, retirez immédiatement de

l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter un médecin immédiatement si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter un médecin

immédiatement ou appeler une ambulance.

Rincer la bouche avec de l'eau et faire boire beaucoup d'eau ou de lait. NE PAS faire vomir. Ingestion

En cas de vomissement, rincer la bouche et boire de nouveau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le premier symptôme à apparaître peut être une irritation. Symptômes de l'inhibition de la cholinestérase: nausées, maux de tête, vomissements, crampes, faiblesse, vision floue, pupilles pointilleuses, sensation d'oppression thoracique, respiration difficile, nervosité, transpiration, larmoiement des yeux, bave ou moussage de la bouche et du nez, spasmes musculaires et coma.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins particuliers nécessaires

Ce produit contient un inhibiteur de la cholinestérase qui affecte les systèmes nerveux médicaux immédiats et traitements central et périphérique et provoque une dépression respiratoire. Des procédures de décontamination telles que le lavage du corps entier, le lavage gastrique et l'administration de charbon activé sont souvent nécessaires. Si les symptômes sont présents, administrer le sulfate d'atropine à fortes doses. Deux à quatre mg par voie intraveineuse ou

Version 1

intramusculaire, dès que possible. Répéter à intervalles de 5 à 10 minutes jusqu'à l'apparition de signes d'atropinisation. Maintenir une atropinisation complète jusqu'à ce que tout l'organophosphate soit métabolisé. Le chlorure d'obidoxime (Toxogonin), ou le chlorure de pralidoxime (2-PAM), peut être administré en complément de l'atropine, qui ne constitue pas un substitut à l'atropine, qui est un antidote symptomatique et souvent indispensable à la survie. Le traitement à l'oxime doit être maintenu aussi longtemps que le sulfate d'atropine est administré. Au premier signe d'œdème pulmonaire, le patient devrait recevoir un supplément d'oxygène et être traité de manière symptomatique. Une absorption continue peut se produire et une rechute peut survenir après l'amélioration initiale. UNE SURVEILLANCE TRÈS PROCHE DU PATIENT EST INDIQUÉE POUR AU MOINS 48 HEURES, SELON LA GRAVITÉ DES EMPOISONNEMENTS.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Petit incendie Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2).

Incendie majeur Jet d'eau, Mousse.

Moyens d'extinction appropriés

Évitez les courants de tuyaux lourds.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de décomposition essentiels sont des composés volatils, toxiques, malodorants, irritants et inflammables tels que le sulfure de diméthyle, le méthylmercaptan, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et le pentoxyde de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau. Abordez le feu du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Dike pour éviter le ruissellement. Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Il est recommandé d'avoir un plan prédéterminé pour la gestion des déversements. Des récipients vides et fermables pour la collecte des déversements doivent être disponibles.

En cas de grand déversement (impliquant 10 tonnes du produit ou plus):

Respectez toutes les consignes de sécurité lors du nettoyage des déversements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Selon l'ampleur du déversement, cela peut signifier le port d'un respirateur, d'un masque facial ou d'un équipement de protection des yeux, de vêtements résistant aux produits chimiques, de gants et de bottes en caoutchouc. Arrêtez immédiatement la source du déversement si vous pouvez le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro d'appel d'urgence FMC Hotline énumérées à la section 1 "Produit et identification de la société " ci-dessus.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour éviter toute contamination ultérieure de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les égouts de surface. Les rejets incontrôlés dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

Version 1

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Il est recommandé d'examiner les possibilités de prévention des effets dommageables des déversements, tels que la formation de diguettes ou le plafonnement. Utiliser des outils et des équipements anti-étincelles. Le cas échéant, les drains d'eau de surface doivent être couverts. Les déversements mineurs sur le sol ou toute autre surface imperméable doivent immédiatement être balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement muni d'un filtre final à haute efficacité. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyer la zone avec un détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel que liant universel, terre de Fuller, bentonite ou autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Méthodes de nettoyage

Le cas échéant, les drains d'eau de surface devraient être couverts. Les déversements mineurs sur le sol ou sur une autre surface imperméable doivent être balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement doté d'un filtre final à haute efficacité. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyez la zone avec un chiffon humide et / ou un détergent industriel puissant avec beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant approprié tel qu'un liant universel, l'attapulgite, la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et transférer l'absorbant contaminé dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants qui pénètrent dans le sol doivent être déterrés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être collectée et éliminée pour traitement ou élimination.

Les gros déversements dans le sol doivent être déterrés et transférés dans des conteneurs appropriés. Les gros déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible par isolement de l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être collectée et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 "Contrôle de l'exposition / protection individuelle" pour plus de détails. Voir la section 13 pour toute information d'élimination.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact personnel avec le produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec contrôle à distance du système. Autrement, il est recommandé de manipuler le matériau autant que possible par des moyens mécaniques. Une ventilation adéquate ou une ventilation par aspiration à la source est requise. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités autrement. Pour la protection individuelle dans cette situation, voir la section 8.

Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Se laver soigneusement après toute manipulation. Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques tels que le nitrile ou le néoprène. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement les fuites. Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des lavages d'équipement. Recueillir tous les déchets et les restes du matériel de nettoyage, etc., et les éliminer comme des déchets dangereux. Voir la section 13 pour l'élimination.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Température de stockage : 8 à 25 °C.

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de la lumière directe. Protégez du froid. La cristallisation peut se produire à des températures inférieures à -10°C. Stocker dans des conteneurs fermés et étiquetés. L'entrepôt doit être construit en un matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et doté d'un sol imperméable, sans accès de personnes non autorisées ou d'enfants. Un

FDS n°: FO002130-1-A Date de révision: 2018-11-12

Version 1

panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne devraient pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être disponible.

Matériel d'emballage

Le produit est dégradé par des matériaux d'emballage fluorés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Le produit est un pesticide homologué qui ne peut être utilisé que pour les applications pour lesquelles il est enregistré, conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures aromatiques: 100 ppm (hydrocarbures totaux)

Triméthylbenzène: 25 ppm (TLV-TWA, ACGIH)

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Cyclohexanone 108-94-1	TWA 10 ppm TWA 40.8 mg/m ³ STEL 20 ppm	STEL 20 ppm STEL 82 mg/m³ TWA 10 ppm	TWA 10 ppm TWA 40.8 mg/m³ STEL 20 ppm	TWA 10 ppm TWA 41 mg/m³ STEL 20 ppm	-
	STEL 81.6 mg/m ³ S*	TWA 41 mg/m³ Skin	STEL 81.6 mg/m ³	STEL 82 mg/m³ S*	
Anhydride maléique 108-31-6	-	STEL 3 mg/m³ TWA 1 mg/m³ Sen+	STEL 1 mg/m³ All**	TWA 0.1 ppm TWA 0.4 mg/m³ S+	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Cyclohexanone 108-94-1	TWA 10 ppm TWA 40.8 mg/m³ STEL 20 ppm STEL 81.6 mg/m³ Pelle*	TWA 10 ppm TWA 40.8 mg/m³ STEL 20 ppm STEL 81.6 mg/m³ C(A3) P*	Huid* STEL 50 mg/m³	TWA 10 ppm TWA 41 mg/m³ STEL 20 ppm STEL 82 mg/m³ iho*	TWA 10 ppm TWA 41 mg/m³ H*
Anhydride maléique 108-31-6	-	TWA 0.1 ppm S+ C(A4)	-	TWA 0.1 ppm TWA 0.41 mg/m³ Ceiling 0.2 ppm Ceiling 0.81 mg/m³	TWA 0.1 ppm TWA 0.4 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Dithiophosphate de O,O-dimethyle et de S(-N-methylcarbamoyl-meth yle) 60-51-5	-	-	TWA 0.2 mg/m ³ STEL 0.6 mg/m ³	-	-
Cyclohexanone 108-94-1	H* STEL 20 ppm STEL 80 mg/m³ TWA 5 ppm TWA 20 mg/m³	SS-C** H* TWA 25 ppm TWA 100 mg/m³ STEL 50 ppm STEL 200 mg/m³	TWA 40 mg/m³ STEL 80 mg/m³	TWA 10 ppm TWA 40 mg/m³ S* STEL 20 ppm STEL 80 mg/m³	TWA 10 ppm TWA 40.8 mg/m³ STEL 20 ppm STEL 81.6 mg/m³ Skin
Anhydride maléique 108-31-6	STEL 0.2 ppm STEL 0.8 mg/m³ TWA 0.1 ppm TWA 0.4 mg/m³ Sa/Sah** Sh/Sah**	SS-C** S+ TWA 0.1 ppm TWA 0.4 mg/m³ STEL 0.1 ppm STEL 0.4 mg/m³	TWA 0.5 mg/m³ STEL 1 mg/m³	TWA 0.2 ppm TWA 0.8 mg/m³ A+ STEL 0.6 ppm STEL 2.4 mg/m³	TWA 0.01 ppm STEL 0.03 ppm Sensitizer

	Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
	Cyclohexanone 108-94-1	-	2	-	80 8	-
	Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
ı	Cyclohexanone	-	100	-	-	-

Version 1

108-94-1 12

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

cutané Dimethoate: 0.001 mg/kg bw/day

Cyclohexanone: 10 mg/kg bw/day Aromatic hydrocarbons: 25 mg/kg bw/day

INHALATION Cyclohexanone: 100 mg/m³

Aromatic hydrocarbons: 150 mg/m³

Concentration prévisible sans effet .

(PNEC)

Eau douce Dimethoate: 0.0008 mg/l

Cyclohexanone: 0.0329 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Appliquer des mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition

professionnelle (si énumérées ci-dessus). Lorsque vous travaillez dans des espaces confinés (réservoirs, conteneurs, etc.), assurez-vous qu'il y a une source d'air adéquate pour respirer et portez l'équipement recommandé. Ventiler tous les véhicules de transport

avant de les décharger.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Portez un masque facial plutôt que des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité. La

possibilité d'un contact visuel doit être exclue. La zone de travail et la zone de stockage

doivent comporter une douche oculaire et des douches d'urgence.

Protection des mainsUtilisez des gants de protection en matériaux chimiques tels que le nitrile ou le néoprène.

Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les réutiliser. Vérifiez

régulièrement les fuites.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques pour éviter le contact avec la peau, selon l'étendue de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition au matériau ne peut être évitée pour une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier en matériau résistant aux produits chimiques ou une combinaison en polyéthylène (PE) seront suffisants. Les combinaisons de PE doivent être jetées après utilisation si elles sont contaminées. En cas d'exposition appréciable ou

prolongée, une combinaison de laminé peut être nécessaire.

Protection respiratoire Le produit ne présente pas automatiquement de risque d'exposition dans l'air lors d'une

manipulation normale. En cas de décharge accidentelle du produit qui produit une vapeur ou un brouillard épais, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire homologué avec un filtre universel, y compris un filtre à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas relâcher dans l'environnement.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide **Aspect** Liquide

Odeur Aromatique, Amande

Couleur Bleu

Seuil olfactif

Aucune information disponible

3.14 at 25°C (1% solution dans l'eau)

Point de fusion/point de congélation < 0 °C

Point/intervalle d'ébullition Dimethoate : decomposes

Cyclohexanone: 156°C

FDS n°: FO002130-1-A Date de révision: 2018-11-12

Version 1

Aromatic hydrocarbons : 155 - 181°C **Point d'éclair**48 °C Test en vase clos Seta Closed Cup

Taux d'évaporation Cyclohexanone : 0.3

Aromatic hydrocarbons: 0.15

Cyclohexanone: 0.3

Densité

Aromatic hydrocarbons: 0.15

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Sans objet

Limite supérieure Cyclohexanone : 9.4 vol% d'inflammabilité: Aromatic hydrocarbons : 7.0 vol%

Limite inférieure Cyclohexanone : 1 vol%

d'inflammabilitéAromatic hydrocarbons : 0.8 vol%Pression de vapeurDimethoate : 1.35 x 10-4 Pa at 25°CCyclohexanone : 0.47 kPa at 20°C

Aromatic hydrocarbons: 0.20 kPa at 20°C

0.71 kPa at 38°C

Densité de vapeur Cyclohexanone : 3.4

Aromatic hydrocarbons : > 1
Aucune information disponible

Hydrosolubilité Dimethoate Water: 39.8 g/l (25°C)
Solubilité dans d'autres solvants Dimethoate: cyclohexanone 1220 g/l (25°C)

n-heptane 0.242 g/l (25°C)

methanol 1590 g/l (25°C) xylene 313 g/l (25°C)

Coefficient de partage Dimethoate : log Kow = 0.704

Cyclohexanone : log Kow = 0.86 at 25°C Aromatic hydrocarbons : log Kow = 3.4 - 4.1

Température d'auto-inflammabilité 310° C

Température de décomposition
Viscosité, cinématique

Aucune information disponible
Aucune information disponible

Viscosité, dynamique 6.4 mPa.s at 20°C, 4.0 mPa.s at 40°C

Propriétés explosives Non-explosif.
Propriétés comburantes Non comburant.

9.2. Autres informations

Point de ramollissement
Masse molaire
Aucune information disponible
Kst
Aucune information disponible

· .

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

A notre connaissance, le produit n'a pas de réactivités particulières.

10.2. Stabilité chimique

Le diméthoate est stable pendant une longue période à des températures ne dépassant pas 25°C. À des températures plus élevées, une décomposition aura lieu et réduira la qualité du produit.

La décomposition dépend du temps et de la température en raison de réactions exothermiques et autocatalytiques auto-accélérées. Les réactions impliquent des réarrangements et une polymérisation.

À des températures plus élevées, la chaleur dégagée peut augmenter la température et accélérer la décomposition.

Des essais ont montré que, si le diméthoate est chauffé à et maintenu à 40°C pendant 2 semaines, la teneur en principe actif sera abaissée de 6% ou plus et, après 20 semaines à 40°C, la teneur en principe actif sera réduite de moitié.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun(e) connu(e).

FDS n°: FO002130-1-A Date de révision: 2018-11-12

Version 1

mécaniques

Sensibilité aux décharges Auc

statiques

Aucun(e) connu(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir Section 5 pour plus d'informations.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

DL50 oral 550 mg/kg (rat) (Method OECD 425)

 DL50 dermal > 2000 mg/kg (rat) OECD 402

CL50 par inhalation ~ 3 mg/l 4 heures (rat) (Basé sur un produit similaire) (Method FIFRA 81.03)

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation	
Dithiophosphate de	= 255 mg/kg (Rat) = 60 mg/kg	= 1 g/kg (Rabbit)	> 0.9 mg/L (Rat)4 h	
O,O-dimethyle et de	(Rat)			
S(-N-methylcarbamoyl-methyle)				
Cyclohexanone	1	1	1	
Solvant naphta aromatique	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h	
léger (pétrole)				
Anhydride maléique	= 235 mg/kg (Rat)	= 2620 mg/kg (Rabbit)	= 0.16 mg/L (Rat) 4 h	

Corrosion/irritation cutanée

Pas d'irritation de la peau. (Method: OECD 404).

Lésions oculaires graves/irritation

Modérément irritant pour les yeux. (Method: OECD 405).

oculaire

Sensibilisation Faiblement sensibilisant (Method OECD 429)

MutagénicitéLe produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène.CancérogénicitéLe produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérigène.

Nom chimique	Union européenne		
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Carc. 1B		

Toxicité pour la reproductionLe produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des effets nocifs sur la

reproduction.

STOT - exposition unique Aucun effet spécifique après une seule exposition n'a été observé.

STOT - exposition répétée Dimethoate: : 25 ppm (2.5 mg/kg bw/day- minor cholinesterase inhibition was found),

90-day, rat

LOEL: ~ 40 mg/kg bw/day.

FDS n°: FO002130-1-A

Date de révision: 2018-11-12

Version 1

Symptômes Au contact, les premiers symptômes peuvent apparaître une irritation. Symptômes de

l'inhibition de la cholinestérase: nausées, maux de tête, vomissements, crampes, faiblesse, vision floue, pupilles pointilleuses, sensation d'oppression thoracique, respiration difficile,

nervosité, transpiration, larmoiement des yeux, bave ou bouffe du nez, spasmes

musculaires et coma.

Ce produit présente un risque de pneumonie par aspiration. Danger par aspiration

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'écotoxicité du produit est mesurée comme suit:

> - Fish Bluegill sunfish (Lepomis macrochirus)96-h LC50: > 100 mg/l - Invertebrates Daphnids (Daphnia magna)48-h EC50: 8.9 mg/l - Algae Green algae (Pseudokirchneriella subcapitata)72-h IC50: 246 mg/l - Bees Honeybee (Apis mellifera)48-h LC50, contact: 0.37

µg/bee

48-h LC50, oral: 0.29 µg/bee

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Dithiophosphate de O,O-dimethyle	72 h EC50: = 282.3 mg/L	96 h LC50: 4.1 - 9.3 mg/L	48 h EC50: = 5.44 mg/L (Daphnia
et de	(Pseudokirchneriella subcapitata)	(Oncorhynchus mykiss) static 96 h	magna) 48 h EC50: 0.48 - 0.66
S(-N-methylcarbamoyl-methyle)	72 h EC50: = 35 mg/L	LC50: = 26.11 mg/L (Cyprinus	mg/L (Daphnia magna) Static
	(Pseudokirchneriella subcapitata)	carpio) static 96 h LC50: = 340 mg/L	21-day NOEC: 0.04 mg/l
	96 h EC50: = 36 mg/L	(Poecilia reticulata) static 96 h	
	(Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: = 6 mg/L (Lepomis	
	static	macrochirus) static	
Cyclohexanone	96 h EC50: = 20 mg/L (Chlorella	96 h LC50: 481 - 578 mg/L	24 h EC50: = 800 mg/L (Daphnia
	vulgaris)	(Pimephales promelas) flow-through	magna)
96 h LC50: =		96 h LC50: = 8.9 mg/L (Pimephales	
		promelas)	
Solvant naphta aromatique léger	-	96 h LC50: = 9.22 mg/L	48 h EC50: = 6.14 mg/L (Daphnia
(pétrole)		(Oncorhynchus mykiss)	magna)
Anhydride maléique	72 h EC50: = 29 mg/L	48 h LC50: = 138 mg/L (Lepomis	24 h EC50: = 84 mg/L (Daphnia
·	(Desmodesmus subspicatus)	macrochirus) static	magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dimethoate: Biodégradable dans l'eau. La dégradation se produit à la fois en aérobiose et en anaérobiose, biologiquement et biologiquement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Voir la section 9 pour le coefficient de partage n-octanol / eau.

Dimethoate. Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	Coefficient de partage
Dithiophosphate de O,O-dimethyle et de S(-N-methylcarbamoyl-methyle)	0.704
Cyclohexanone	1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Dimethoate: Mobilité potentiellement élevée dans le sol, mais relativement instable. Les produits de dégradation ne sont pas mobiles dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Version 1

Aucun des ingrédients dans le produit répond aux critères d'être PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japon - Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
Dithiophosphate de O,O-dimethyle	Group II Chemical	-	-
et de	•		
S(-N-methylcarbamoyl-methyle)			

Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Les quantités restantes de matériau et les emballages vides mais sales doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.

Emballages contaminés

Il est recommandé d'envisager les méthodes possibles d'élimination dans l'ordre suivant:

- 1. La réutilisation ou le recyclage doit d'abord être envisagé. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'autorisation. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs doivent être vidés et rincés trois fois (ou l'équivalent). Ne pas rejeter les eaux de rinçage dans les égouts.
- 2. L'incinération contrôlée avec épuration des gaz de combustion est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
- 3. Livraison de l'emballage à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
- 4. L'élimination dans une décharge ou le brûlage à l'air libre ne devrait avoir lieu qu'en dernier recours. Pour une élimination dans une décharge, les récipients doivent être complètement vidés, rincés et perforés pour les rendre inutilisables à d'autres fins. En cas de brûlure, évitez de fumer.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identification 1993

14.2 Nom d'expédition Liquide inflammable, n.s.a (cyclohexanone, alkyl(C3-C4)benzenes and dimethoate)

14.3 Classe de danger 3
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Polluant marin Oui

Danger pour l'environnement Polluant marin

14.6 Dispositions spéciales Ne pas relâcher dans l'environnement.

14.7 Transport en vracLe produit n'est pas transporté en vrac par bateau.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification 1993

14.2 Nom d'expédition Liquide inflammable, n.s.a (cyclohexanone, alkyl(C3-C4)benzenes and dimethoate)

14.3 Classe de danger 3
14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Danger pour l'environnement Polluant marin

14.6 Dispositions spéciales Ne pas relâcher dans l'environnement.

FDS n°: FO002130-1-A Date de révision: 2018-11-12

Version 1

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identification 1993

14.2 Nom d'expédition Liquide inflammable, n.s.a (cyclohexanone, alkyl(C3-C4)benzenes and dimethoate)

14.3 Classe de danger 3 14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Danger pour l'environnement Polluant marin

14.6 Dispositions spéciales Ne pas relâcher dans l'environnement.

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification 1993

14.2 Nom d'expédition Liquide inflammable, n.s.a (cyclohexanone, alkyl(C3-C4)benzenes and dimethoate)

14.3 Classe de danger 3 14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Danger pour l'environnement Polluant marin

14.6 Dispositions spéciales Ne pas relâcher dans l'environnement.

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
	nis)							
Dithiophosphate de O,O-dimethyle et de S(-N-methylcarbamoyl-met hyle) 60-51-5	X	X	X	Х	X	X	X	X
Cyclohexanone 108-94-1	Х	Х	Х	Х	Х	X	Х	Х
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Х	Х	Х		Х	X	Х	Х
Anhydride maléique 108-31-6	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Version 1

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas obligatoire pour ce produit.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

<u>Légende</u>

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA: Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

DL50: DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Méthode de classification

Liquide inflammable: données de test Toxicité orale aiguë: données d'essais

Toxicité aiguë par inhalation: Lecture à travers les données

Irritation oculaire: données de test Sensibilisation - peau: données de test Danger par aspiration: Données de test

Risques pour le milieu aquatique, chronique: méthode de calcul

Date de révision: 2018-11-12

Cause de la révision: Changement de format.

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation est d'avis que les informations et les recommandations fournies dans la présente fiche (notamment les données et les déclarations) sont exactes à la date de publication. AUCUNE GARANTIE D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE COMMERCIALISATION OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST

Version 1

DONNÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FICHE. Les informations fournies dans la présente fiche s'appliquent uniquement au produit désigné et spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsqu'un tel produit est utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout autre processus. L'utilisation de ce produit est réglementée par l'Agence pour la protection de l'environnement (Environmental Protection Agency, EPA) des États-Unis. Toute utilisation de ce produit contraire aux instructions de son étiquette constitue une infraction fédérale. De plus, puisque les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus ou découlant de l'utilisation des produits ou la fiabilité de ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité